Objet Insolite — lampe **GUSTAVE**







DECLARATION DE CONFORMITE (E

Le constructeur :

OBJET INSOLITE DIFFUSION - 2 rue de Tournon 75006 PARIS

Déclare que le : Luminaire portatif à usage général de type lampe à poser:

Réf. GUSTAVE

Prévu pour être équipé de 2 lampes à incandescence de 40 W max Culot E14 - Classe II - IP20 - 230 $^{\lor}$

Est conforme aux dispositions de la directive «DBT» du conseil des Communautés Européennes incluant les derniers amendements ainsi qu'au décret transposant cette directive dans le droit français :

Directive 73/23/CEE du 19/02/1973

Modifiée par Directive 93/68/CEE du 22/07/1993

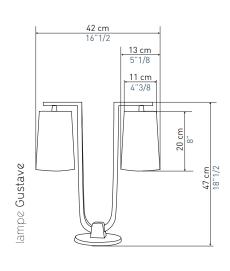
Décret Français 95-1081 du 03/10/1995

A été conçu et construit en en accord avec la norme Harmonisée suivante:

NF - EN 60.598-1 (2005)

NF - EN 60.598-2-4 (1999)

Luminaires - Règles particulières - Luminaires portatifs à usage général



NUANCIER ABAT-JOUR SHADES

